

Les documents proposés concernent les évêchés d'Ajaccio et Sagone, les documents relatifs aux évêchés d' Accia, Aleria, Mariana et Nebbiu seront mis en ligne dans un second temps.

Ces documents sont conservés aux archives de Corse en série G et sont regroupés par type de documents.

- Les états des âmes : le concile de Trente (1545-1563) en prescrit l'établissement, la mise en place date du *Rituale Romano* publié en 1614 par le pape Paul V.
En Corse, les états des âmes sont utilisés pour l'élaboration des registres de tailles. Ce sont des documents précieux pour les chercheurs car l'on peut considérer qu'il s'agit d'une photographie relativement exacte de la population d'une paroisse.
- Les dispenses de mariage : Le concile de Trente reprend les dispositions du concile de Latran (1215) qui fixe les différentes interdictions en matière de mariage. Ces dispenses sont demandées à Rome à la Daterie par l'intermédiaire des évêques. Elles sont de plusieurs ordres
 - Consanguinité : On ne peut épouser un parent jusqu'au 4^{ème} degré de consanguinité.
 - Affinité : dans le cas d'un remariage, il n'est pas possible d'épouser un parent de son précédent conjoint jusqu'au 4^{ème} degré de consanguinité.
 - Parenté spirituelle : un parrain/marraine ne peut épouser son filleul/filleule de baptême comme de confirmation.
- Le *stato libero* ou certificat de non mariage : dans le cas où l'un des deux époux est originaire d'un autre évêché, il doit fournir un certificat émis par son diocèse d'origine et au moins deux témoignages, précisant qu'il n'a pas eu d'engagement jusque là.
- Les visites pastorales : Effectuées périodiquement par les évêques ou leurs délégués dans les paroisses de leur diocèses, elles fournissent des informations précieuses sur l'état matériel des églises mais également sur la situation spirituelle des paroisses.
- Les visites apostoliques : Effectuées par un envoyé pontifical extraordinaire, elles sont un instrument de contrôle du travail de l'évêque.
- Les dossiers d'éclésiastiques : il s'agit des dossiers relatifs à la carrière des ecclésiastiques depuis la constitution de leur patrimoine.
- Confréries : catalogue des confrères, statuts, livre de cens.